

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 5 OCTOBRE 2021 - SUPPLÉMENT du n°82

Conseil Municipal du mardi 28 septembre 2021

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Par convocations individuelles adressées le 22 septembre 2021 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 28 septembre 2021, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Christelle BRAYET-COLAS, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR, Mickaël GOUVENEAU, Jérôme LAPOINTE, Patrice MEVEL

Absents excusés : Blandine BARANZINI-GOUHENANT donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Claire MICHEL donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Hervé BOUILLARD donne pouvoir à Julie CONTOZ, Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Joël BROCHOT, Loïc DOBRISKI donne pouvoir à Stéphanie SOARES, Stéphane MALEZE donne pouvoir à Julie CONTOZ.

Stéphanie SOARES a été élue secrétaire.

Sollicitation du Conseil Départemental au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour la mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie rue Paul Doumer pour un montant de 2.981,59 € HT et sollicite l'accompagnement du Conseil Départemental au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Investissement » au taux maximal validé par ce dernier.

Sollicitation du Conseil Départemental au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour l'achat de matériel de vidéoprotection

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat de matériel de vidéoprotection pour un montant de 36.670,38 € H.T. et sollicite l'accompagnement du Conseil Départemental au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Investissement » au taux maximal validé par ce dernier

Sollicitation du Conseil Départemental au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour la mise en place d'une nouvelle salle de restauration scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la construction d'une nouvelle salle de restauration scolaire et sollicite dans ce cadre l'accompagnement du Conseil Départemental au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Investissement » au taux maximal validé par ce dernier

Adhésion au groupement de commandes de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour la fourniture et l'entretien des moyens d'impression

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la CARCT souhaite constituer un groupement de commandes ayant pour objet la consultation et la conclusion de plusieurs marchés de services : assistance à la préparation et à la passation des marchés d'optimisation des moyens d'impression et marché relatif à l'optimisation financière et technique des moyens d'impression.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention y afférent.

Création d'une indemnité pour activité accessoire

Afin de permettre aux écoliers de profiter d'un service d'études surveillées de qualité, il est proposé que celles-ci soient dirigées par les enseignantes volontaires de l'école de BRASLES. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer pour ces dernières, une activité accessoire à raison de 4 heures journalières pour la période du 02/09/2021 au 07/07/2022 au tarif en vigueur.

Fixation des tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs périscolaires comme suit :

Accueil périscolaire	Tarifs
Garderie du matin	1,30 € par élève
Garderie du soir	1,30 € par élève
Etude surveillée	1,30 € par élève
Surfacturation pour retard	6.00 € par élève

Restauration scolaire	Tarifs
- Demi-pensionnaire - Externe avec réservation effectuée dans le délai imparti	4,60 € par repas (incluant 0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien)
- Externe avec réservation effectuée hors délai	5,20 € par repas (incluant 0,20€ pour l'accueil périscolaire du temps méridien)
- Pénalité pour les repas pris sans inscription préalable	Ajout de 3,00 € de pénalité au prix du repas

Subvention à l'association « Brasles Demain »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 1.900 € à l'association « Brasles Demain » afin de couvrir les frais du feu d'artifice du 14 juillet 2021.

Heures complémentaires – Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la possibilité de verser des heures complémentaires au bénéficiaire du contrat d'accompagnement dans l'emploi créé dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » par délibération en date du 28 mai 2019.

Remboursement de visites médicales périodiques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement des visites médicales périodiques des agents des services techniques nécessaires à l'exécution de leurs missions sur présentation du justificatif de paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 20h20.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les membres du Conseil Municipal échangent sur la situation d'un habitant qui était locataire d'une maison appartenant à la commune jusqu'au mois de juin dernier et qui ne s'est pas acquitté des loyers de fin 2019, 2020 et 2021. La situation de cette personne a été abordée régulièrement en Conseil depuis plusieurs mois. En effet, elle refusait de payer ses loyers et elle bénéficiait d'un suivi régulier de la part du CCAS pour l'ensemble de ses démarches administratives. La commune de Brasles l'a d'ailleurs accompagnée afin de trouver un nouveau logement. A la fin de son bail en juin 2021, le logement a été rendu dans un état d'insalubrité malgré les travaux et les investissements effectués par la commune depuis 2014. La situation est en cours de régularisation grâce à l'intervention d'un membre de sa famille. Ainsi, un échéancier de paiement a été mis en place se terminant en juin 2022 afin de régulariser l'année 2019.

Se pose désormais la question des autres années. Madame le Maire rappelle qu'il y a eu de nombreux échanges avec cette personne et plusieurs relances ont été effectuées par la Trésorerie.

A l'issue des échanges sur cette situation avec le Conseil Municipal, les membres présents ne sont pas favorables à l'abandon de la créance de cet ancien locataire et il lui sera proposé de s'acquitter du reste de sa dette sur 2020 et 2021 en suivant les mêmes modalités que pour 2019, à la fin de l'échéancier en cours.

2/ Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'un nouveau dépôt sauvage a encore été constaté route des Chopinettes, à côté des ateliers des services techniques de la commune de Brasles, le lundi 27 septembre 2021. L'identité du contrevenant a été trouvée. Les agents municipaux ont photographié le dépôt sauvage et sont allés déposer plainte en gendarmerie afin qu'une contravention puisse lui être dressée. Madame le Maire a établi un procès-verbal de constat du dépôt sauvage et une demande de remboursement au contrevenant pour le temps passé par les services municipaux pour l'enlèvement et le dépôt des déchets en déchetterie et le dépôt de plainte en gendarmerie et les frais de carburant afférents à ces déplacements.